



Crise syrienne : Permettre l'accès aux soins et respecter le droit humanitaire !

(Paris, le 5 juillet 2017) A l'occasion des rencontres internationales sur la crise syrienne à Astana (4 – 5 juillet), à Hambourg (G20 des 7 - 8 juillet) et à Genève (10 juillet), Médecins du Monde (MdM) alerte sur l'ampleur de la crise humanitaire, les besoins croissants et leurs conséquences dramatiques pour le secteur de la santé. **L'accès aux soins reste un défi permanent pour les civils et le personnel humanitaire. La sanctuarisation des installations médicales et la protection des personnels de santé doivent être respectées.**

Alors que la crise syrienne est entrée dans sa septième année, les civils restent les premières victimes d'un conflit marqué par un des plus vastes déplacements de population observé depuis la dernière guerre mondiale.

D'après les Nations Unies, 13,5 millions de personnes ont besoin d'une assistance humanitaire. Parmi elles, 6,3 millions sont déplacées à l'intérieur du territoire syrien. 4,6 millions se trouvent dans des zones difficiles d'accès et sont exposées à de lourdes menaces en termes de protection. Les droits fondamentaux tels que l'accès aux soins, à l'eau et à la nourriture sont bafoués. Les fréquents refus aux acteurs humanitaires d'accéder à ces zones, de permettre des évacuations médicales d'urgence aggravent les souffrances et la surmortalité des populations civiles. *« L'accès humanitaire à ces zones de conflit reste un défi permanent pour Médecins du Monde. Cet accès doit être assuré et respecté pour pouvoir fournir des soins dont a considérablement besoin la population »*, déclare le docteur Françoise Sivignon, présidente de Médecins du Monde.

Depuis le début de l'année 2017, MdM avec ses partenaires a délivré plus de 300 000 consultations en Syrie et 150 000 dans les pays voisins, dans des conditions parfois extrêmement difficiles.

Les conséquences du conflit sont désastreuses pour le secteur de la santé. Les besoins sont énormes : près de 60% des Syriens sont victimes de traumatismes physiques et mentaux. En empêchant la livraison de fournitures médicales et de médicaments, la santé est utilisée comme une véritable arme de guerre. Ainsi, 477 attaques ont eu lieu contre des établissements médicauxⁱ, empêchant la population civile de pouvoir accéder à des soins de santé primairesⁱⁱ. Plus de la moitié des structures de soins sont détruites. 820 personnels de santé ont été tués entre mars 2011 et la fin du mois de mai 2017. La protection des structures encore fonctionnelles et des personnels qui soignent au péril de leur vie doit être prioritaire pour toutes les parties prenantes.

Enfin, la présence massive de réfugiés dans les pays voisins de la Syrie, notamment la Turquie, le Liban et la Jordanie où MdM intervient, pèse sur leur système de santé avec des conséquences dramatiques sur la prise en charge globale des patients.

Face à cette situation inhumaine, Médecins du Monde appelle les parties prenantes lors des rencontres internationales en cours et à venir :

- A faire respecter le droit international humanitaire et l'obligation de protéger les installations ainsi que le personnel de santé.
- A permettre aux organismes d'assistance humanitaire, et tout en respectant leur impartialité, de pouvoir accéder aux zones de conflit : les points de passages doivent être ouverts et protégés.
- A faciliter l'accès aux soins des populations affectées par le conflit en Syrie et dans les pays voisins
- A modifier l'accord sur les zones de désescalade afin de garantir la sécurité des civils dans les lieux désignés et protégés contre toute attaque extérieure. L'initiative doit être multilatérale et ne sera effective que si tous les acteurs s'entendent et s'engagent. Les parties prenantes doivent clairement définir les responsabilités, obligations et restrictions imposées aux parties au conflit, ainsi que les mesures à prendre en cas de non-respect de l'accord.

[Voir la campagne Médecins du Monde « Targets of The world »](#)

Contacts Presse

Aurélie Defretin / Lisa Veran – presse@medecinsdumonde.net
0144 92 13 81 / 06 09 17 35 59

ⁱⁱ Physicians for Human Rights. Through evidence change is possible. Findings as of May 2017.

ⁱⁱ En dépit de l'adoption de la résolution 2286 du Conseil de Sécurité de l'ONU (3 mai 2016) condamnant les attaques contre les installations et le personnel médical, les attaques contre les hôpitaux, les médecins, les patients ont atteint le nombre sans précédent de 136 structures touchées en 2016.